

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2023

mis en ligne le 22/12/2023

CM20231218-01

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du correspondant défense pour la Ville de Thonon-les-Bains

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les circulaires ministérielles des 26 octobre 2001, 18 février 2002 et du 27 janvier 2004,
relatives à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans
chaque commune,
VU l'instruction du 24 avril 2002,

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de
correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de
défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires
dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-
Nation.

Ils relaient les informations relatives à ces questions et leur mission s'organise autour de trois
axes : la politique de défense ; le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine. Chaque
commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil
Municipal.

Ainsi, sur demande de la Délégation Militaire Départementale de Haute-Savoie, le Conseil
Municipal doit pourvoir à une nouvelle désignation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DESIGNER Monsieur Michel ELLENA en tant que correspondant défense de
la Ville de Thonon-les-Bains,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent et plus
généralement à faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions
présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de
séance.



Le Maire,

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

Jean DORCIER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de
deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal
Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à
compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept et le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace de conférences de l'Excelsior sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés:

M. Jean-Louis ESCOFFIER (arrivée à 18h10), M. Arnaud BERAST (arrivée à 19h40).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Nicole JAILLET
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Serge DELSANTE	à	Mme Sylvie COVAC
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Katia BACON
M. Mickaël MAQUAIRE	à	M. Gérard BASTIAN
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Jean DORCIER.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.